

Petit historique des Congrès de la FCSF

Par Jacques Eloy

Pour la FCSF, les Congrès ont été pendant longtemps exclusivement internationaux. La Fédération Française se constitue en 1922 pour pouvoir participer à la première réunion internationale des Settlements à Londres et c'est elle qui organise le second congrès des Settlements à Paris en 1926, au terme duquel sera créée l'ISF (Fédération Internationale des Settlements). Elle sera présente et active dans les congrès suivants qui se succèdent tous les 3 ou 4 ans (1929, 1932, 1936). Après la seconde guerre mondiale, la FCSF relance l'ISF et en assure le secrétariat. Et, à nouveau, les congrès s'enchaînent : 1952, 1956, 1961, 1969, 1972, 1976. En 1988, la FCSF est encore présente au Congrès de Berlin qui a pour thème : « le Centre social, lieu de rencontre des cultures ».

Ce n'est que dans la seconde moitié des années 60 que la FCSF entreprend d'organiser des congrès à l'échelle nationale. Le premier a lieu en 1967 et le plus récent date de 2005, soit 7 congrès en quarante ans. Qu'est-ce qui a motivé l'organisation de ces congrès, notamment au début, alors que se poursuivent les congrès de l'IFS ? Plus globalement, on peut aussi se demander quels sont les bénéfices de ces importants rassemblements ?

Il semble que les 3 premiers congrès nationaux (1967 à Dourdan, 1969 à Lyon et 1972 à Marseille) ont permis, en moins de 5 ans de redonner du sens et des possibilités d'action aux centres sociaux, d'adopter une définition partagée du centre social, de se structurer fédéralement, de faire émerger un professionnalisme et de clarifier le partenariat souhaitable avec les pouvoirs publics.

Les Centres sociaux en avaient bien besoin. En effet, leur situation dans les années 50 et au tout début des années 60, était peu glorieuse. Selon un constat dressé par Henri THERY, Président de la FCSF, dans son *exposé d'ouverture du Congrès FCSF de Marseille - le 11 mai 1972-*, ce qui dominait alors dans les centres sociaux, c'était la prestation de service médico-social et sociaux, faisant l'économie de la participation des usagers. L'ouverture sur le quartier et à la vie sociale était seconde, voire ignorée, sans lien actif avec la vie associative locale. Peu de centres avaient gardé l'inspiration des origines. Les centres restaient isolés ou simplement juxtaposés. La Fédération nationale demeurait lointaine. Il n'existait que peu de fédérations départementales ou régionales.

Le congrès de Lyon en mai 1969, ayant pour thème « la place des centres sociaux dans la cité », fut celui qui déboucha sur les avancées les plus structurantes. Quelques semaines plus tard le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale constitua un groupe de travail interministériel relatif aux centres sociaux dont les conclusions alimenteront la « circulaire Diénesch » d'août 1970. Simultanément la FCSF s'investissait dans la préparation du VI^e Plan au sein de la commission de l'Action sociale qui préconisera le développement d'une action globale, essentiellement préventive et promotionnelle, s'appuyant sur les centres sociaux. Dans le même esprit, la FCSF négocia avec la CNAF pour que, le nouveau dispositif dit de la « prestation de service collectif » que celle-ci avait créé en 1970, soit étendu aux centres sociaux, ce qui sera acquis en 1971. La FCSF obtint en outre des financements pour le fonctionnement des fédérations auprès du Ministère et de la CNAF. Elle suscita la création le 23 octobre 1971 d'un syndicat d'employeur de façon qu'il puisse négocier avec les centrales syndicales une convention relative au statut des personnels des centres sociaux. Les statuts de la FCSF ont été modifiés pour créer trois collèges d'administrateurs dont celui des salariés. Enfin, la FCSF accompagna activement la création de nouvelles fédérations départementales. Ainsi donc en deux ans les centres sociaux ont consolidé fortement leurs finalités et leurs conditions d'existence. Ils ont établi des bases sur lesquelles nous vivons encore aujourd'hui. C'était alors une condition de survie mais c'était aussi l'expression de l'émergence d'un militantisme urbain.

Le congrès de Marseille en mai 1972 ayant pour thème « Le Centre social dans une action sociale promotionnelle et globale » fut un congrès de consolidation de la définition du centre social mais aussi d'impatience. Les acquis auprès des institutions tardaient en effet à se concrétiser et les acteurs bénévoles et professionnels s'épuisaient faute des cadres juridiques et financiers nécessaires à leur action, en particulier en matière de formation. Le Congrès réaffirma la nécessité que l'Etat apporte aussi son concours financier direct à la fonction d'animation globale des centres sociaux, prestation qui ne sera acquise qu'en 1976.

En novembre 1984, le Congrès de Bordeaux « Des solidarités pour un développement local », chercha à situer les centres sociaux au regard des effets de la crise économique et de la politique de décentralisation engagée par le nouveau gouvernement. Il importait que chaque centre social, avec l'appui de sa fédération, soit capable de formuler son projet d'action en pertinence avec les situations sociales et institutionnelles nouvelles et de le faire reconnaître. Le Congrès permit de différencier et d'articuler les trois registres du projet : le projet opérationnel décliné en actions, le projet stratégique pluriannuel du centre, le projet de société recherché. A la fin de l'année 1984, la CNAF institua la décentralisation de l'agrément, celui-ci devenant un « contrat de projet » pluriannuel négocié avec la CAF locale.

En 1972, le Congrès de la Rochelle ayant pour thématique « Vivre ensemble la citoyenneté » chercha à inscrire le projet du centre social dans l'ordre du politique tout en manifestant la multiplicité des actions des centres sociaux.

En 1998, à Strasbourg, sous l'interrogation « Des habitants prennent l'initiative ? ». le congrès examina les conditions de possibilité de ces engagements. Près de 2 000 personnes y participèrent. Il en résulta l'idée qu'il fallait fonder l'identité commune des centres sociaux sur des valeurs partagées, valeurs qu'il importerait d'explicitier dans une charte des centres sociaux. Le travail d'élaboration de ce référentiel, fait de réflexions et de débats dans l'ensemble du réseau, entrepris en 1999, déboucha sur l'adoption d'une charte lors de l'AG d'Angers en juin 2000, charte qui est devenue depuis une référence active pour les centres sociaux et leurs partenaires.

En 2005, le congrès de Villebon « Pour un autre quotidien, solidaire et citoyen » donna une large place à la mobilisation des centres sociaux durant les deux années antérieures. Il aboutit à l'adoption d'un message politique qui sert de référence à la campagne de promotion et de défense de la fonction d'animation globale des centres sociaux engagée ces dernières années.

De ce regard rétrospectif, il est possible de dégager quelques enseignements d'ensemble : un congrès est opportun lorsque les centres sociaux ressentent la nécessité d'apporter des réponses à des problèmes, que ceux-ci concernent les difficultés sociales vécues par les populations, les transformations des politiques publiques, les distanciations observées dans les centres entre les valeurs affichées et les pratiques, entre les actions entreprises et leurs résultats ou encore lorsque les conditions institutionnelles et financières de l'existence des centres sociaux sont menacées ; la qualité d'un congrès ne se juge pas seulement au regard du seul rassemblement collectif, elle dépend largement de sa préparation mais encore plus de la capacité à décliner concrètement les perspectives et résolutions formulées au cours du congrès ; un congrès est une synthèse difficile à réaliser entre des pratiques concrètes débattues et des utopies mobilisatrices.